



Observatoire des marchés publics romand  
p.a. SIA section vaud  
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

### Analyse des procédures de passation de marchés publics

<b>Date de l'analyse :</b>	18.10.2021
<b>Titre du projet du marché</b>	Réaménagement de la traversée Riaz – VALTRALOC
<b>Forme / genre de mise en concurrence</b>	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
<b>ID du projet</b>	225209
<b>N° de la publication SIMAP</b>	1213267
<b>Date de publication SIMAP</b>	08.10.2021
<b>Adjudicateur</b>	Le Conseil d'Etat du Canton de Fribourg et le Conseil Communal de Riaz
<b>Organisateur</b>	Service des ponts et chaussées du canton de Fribourg, à l'attention de Pedro Lopez, Rue des Chanoines 17, 1700 Fribourg, Suisse, E-mail: pedro.lopez@fr.ch
<b>Inscription</b>	Sur SIMAP d'ici le 19.11.2021
<b>Visite</b>	Pas de visite prévue. Le MO recommande vivement une visite individuelle.
<b>Questions</b>	29.10.2021 avant 16h00  Les questions sont à déposer sur la plateforme SIMAP ou à transmettre par courriel postal. L'adjudicateur ne traitera aucune demande par téléphone
<b>Rendu documents</b>	19.11.2021 à 9h00  Les offres doivent être déposées dans une enveloppe fermée avec mention "Projet RIAZ VALTRALOC - NE PAS OUVRIR"  Elles doivent être remises au bureau A2.12 au plus tard au jour et à l'heure fixée. Le timbre postal ne fait pas foi. L'offre doit être déposée sous forme papier en trois exemplaires + une clé USB
<b>Rendu maquette</b>	Pas de maquette à rendre
<b>Type de procédure</b>	Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
<b>Genre de prestations / type de mandats</b>	CPV: 71300000 - Services d'ingénierie  Un mandataire individuel ou une communauté de mandataires sont envisagés.  Spécialistes engagés : Ingénieur civil, Géomètre, Ing. Mobilité, DLT
<b>Description détaillée des prestations / du projet</b>	Procéder à l'étude de projet, à l'appel d'offre travaux, à l'établissement du dossier d'exécution et à la direction des travaux (Phases 31 à 53 de la SIA 103) pour le réaménagement de la traversée de Riaz - VALTRALOC.  Le projet vise notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la sécurité de tous les usagers, notamment des plus vulnérables</li> <li>• Garantir la continuité des cheminements de mobilité douce</li> <li>• Valoriser les espaces publics de la commune, plus particulièrement au centre du village</li> <li>• Améliorer la qualité de vie des riverains et de l'ensemble des habitants de la commune</li> <li>• Développer un concept simple cohérent avec les aménagements réalisés dans l'agglomération</li> </ul> Les prestations se réfèrent aux phases définies dans les règlements SIA 112 et 103 (2019)  Les prestations à fournir sont clairement définies et délimitées de manière à pouvoir correctement comparer les différentes offres entre elles.
<b>Communauté de mandataires</b>	Admise.  Le nombre de bureaux associés est limité à trois. Le bureau pilote doit assurer au minimum 51% des prestations. Les deux autres bureaux associés doivent assurer au maximum 49% des prestations. La communauté doit assurer au minimum 90% des prestations. Un membre d'une communauté est limité à cette association et ne peut pas être sous-traitant d'une autre communauté.
<b>Sous-traitance</b>	Admise.  Le nombre de sous-traitant est limité à un. La part de sous-traitance doit être au maximum de 10%. Un sous-traitant peut être sous-traitant

de plusieurs communautés ou mandataires individuelles.

**Mandataires préimprimés**

Les bureaux préimprimés sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

**Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts**

Evalue et note les offres :

- P. Lopez : SPC, Chef de section
- G. Billand : SPC, Chef de projet
- W. Schuwey : Cons. communal de Riaz
- M. Viloz : Commune de Riaz

Participe au comité :

- D. Martins : SPC, chef de projet

Suppléant :

- D. Martins : SPC, chef de projet
- S. Bosson : Commune de Riaz

**Conditions de participation**

- Avoir les compétences de l'ingénieur civil.
- Avoir un chiffre d'affaires cumulé des membres associés plus grand que le double du chiffre d'affaire du présent marché.
- Avoir un certificat ISO9001 pour le pilote d'un groupement ou pour le mandataire individuel.
- Engagement sur l'honneur signé.

**Critères d'aptitude**

Néant.

**Critères d'adjudication / de sélection**

C1 : Prix 25% (Méthode N2)

C2 : Management du marché 60% (Temps consacré considéré)

C3 : Qualité technique de l'offre 15%.

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

**Indemnités / prix :**

Pas d'indemnités.

**Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :****Qualités de l'appel d'offres**

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les mandataires préimprimés sont mentionnés et les règles de leur participation et exclusion du marché sont correctes.
- Les moyens d'appréciation des critères d'adjudication sont indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- Les délais sont corrects.
- Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144.
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont correctes.

**Manques de l'appel d'offres**

Néant.

**Observations de l'OMPr**

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il n'en respecte que partiellement les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

